Éditorial du RESAM forestier, mars 2001

Le propriétaire de boisé et le régime de la forêt privée

Des serpents qui allongent, des échelles qui raccourcissent

GÉRARD SZARAZ, Directeur général, RESAM

À l'instar d'un jeu bien connu, la route de l'aménagement en forêt privée est parsemée d'échelles et de serpents. Pour ajouter du piquant, ces derniers ont le pouvoir de s'étirer, de se raccourcir ou même de se transformer de l'un à l'autre. Aussi, le mode d'emploi rallonge périodiquement et, telles les traductions boiteuses, devient difficile à décoder. Il ne suffit pas de savoir lancer les dés, il faut également maîtriser les talents d'un comptable, d'un fiscaliste, d'un investisseur ou d'un Harry Potter !

En forêt privée, les échelles et les serpents s'appellent subventions à l'aménagement, formule de gestion en commun, prix du bois, mécanisme de mise en marché, remboursement des taxes foncières, statut de producteur forestier, normes, transfert de connaissances, TPS-TVQ, privatisation, libre-choix, réglementation municipale, fiscalité, verglas et autres calamités naturelles.

Lorsque nous parlons d'échelles et de serpents au principal concepteur du jeu, le ministère des Ressources naturelles du Québec, la réaction est vive. Une grande échelle pave la route de l'aménagement en forêt privée. Sa valeur représente un investissement public annuel de 90 millions de dollars. Bien sûr, nous reconnaissons qu'il n'y aurait pas de jeu sans cet apport considérable. Il y a même lieu d'être fier de constater que, sur cet aspect, le Québec est dans le peloton de tête à l'échelle planétaire.

Cependant, il faut regarder au-delà du chiffre absolu. En effet, nous pouvons croire que la loi du 80% des subventions qui profite à 20% de la clientèle s'applique aussi dans notre secteur. C'est le cas pour le remboursement des taxes foncières qui favorise principalement les propriétés des industriels forestiers et celles situées dans les zones péri-urbaines ou de villégiature. Il faut également mentionner que les subventions à l'aménagement sont inférieures à ce qu'elles étaient il y a dix ans. La dernière tuile qui nous frappe est l'imposition aux propriétaires de boisés de la TPS-TVQ sur les subventions. Disons-le clairement, l'aménagement des boisés est un objet de luxe de moins en moins accessible pour le petit propriétaire situé dans les régions-ressources.

La gestion en commun, permettant aux propriétaires de se regrouper et de confier la gestion des boisés à leur organisme, est une autre grande échelle. C'est cette formule qui a permis le développement du programme de mise en valeur des forêts privées depuis 1972. Elle en assure aussi la continuité, puisque 70% des travaux sont réalisés via les propriétaires regroupés.

Ici aussi l'échelle raccourcit et même dangereusement. En effet, le principe voulant que la compétition et le libre-choix génère la prospérité fait que des propriétaires doivent se retirer de la formule regroupée pour pouvoir bénéficier des subventions. Le recours au pouvoir de dépenser pour contrer des actions pourtant légitimes est un air connu.

La précarité des groupements de propriétaires est aussi un facteur majeur qui met en péril la gestion en commun. Ici se combinent la fragilité financière, en faisant toujours plus avec moins, à la surcharge de travail, supportée par les organismes, pour répondre à la multiplication des normes et des autres exigences bureaucratiques. Il faut également combler le vide laissé par le retrait du gouvernement de nombreuses fonctions qui ne sont plus considérées de compétence publique. Enfin, la duplication et la confusion dans les rôles des intervenants réduisent la performance des sociétés d'aménagement.

L'anaconda du propriétaire de boisé s'appelle paperasserie procédurière. Le décodage des guides explicatifs, la

production de formulaires, les démarches d'enregistrement et la transmission de renseignements pour telle date à tel endroit sont déjà un cauchemar pour le citoyen moyen. Imaginez entendre que c'est un plaisir de compléter sa déclaration de revenus en comparaison aux démarches requises pour s'enregistrer comme producteur forestier ou pour obtenir un remboursement de taxes foncières !

Il ne faut surtout pas croire que le propriétaire forestier est un illettré ou nullement intéressé à l'aménagement de son boisé. Ce qu'il faut, c'est traduire le jargon des fonctionnaires dans une langue d'usage. Il faut aussi reconnaître le principe de la gestion en commun. Ne l'oublions pas, des propriétaires ont fait le choix de s'organiser et de se doter, collectivement, de moyens pour gérer leurs lots boisés sous toutes leurs facettes incluant la procédurite.

Le risque associé à l'incertitude est un autre serpent qui hante les propriétaires de boisés. Il y a bien sûr celui de l'horizon très long du retour de l'investissement en forêt. L'incertitude dans les décisions-clés est aussi un aspect important. Pensons au ***Programme verglas*** qui a pris trois ans pour se concrétiser, à la TPS-TVQ sur les subventions qui s'applique, mais qui ne s'appliquera peut-être pas ou bien à la réglementation municipale favorisant ou contraignant l'aménagement forestier.

L'ignorance est un troisième serpent menaçant. Les conditions sont en place pour qu'elle prenne de l'ampleur puisque le transfert de connaissances auprès des propriétaires est marginal. Il y a même un recul en la matière, notamment depuis que le ministère des Ressources naturelles s'est délesté des fonctions d'éducation en conservation et de transfert technologique.

L'ignorance est aussi celle des intervenants agissant auprès des propriétaires. À cet égard, une grande partie de l'effort de planification a été mise sur la caractérisation de la forêt et le calcul de la possibilité de récolte. Il faudrait faire beaucoup plus pour connaître précisément les besoins, les attentes et les capacités de l'acteur central du développement de la forêt privée. Le propriétaire devrait susciter un intérêt au moins équivalent à celui de son boisé.

Maintenant que le nouveau régime de la forêt privée, issu du Sommet de 1995, est bien en place, il est vital d'instaurer les réformes requises pour que les échelles reprennent le dessus sur les serpents.